



Je suis en désaccord avec mon employeur sur mon affectation, je s

Par **bibimadinina**, le **08/12/2009** à **04:18**

Bonjour, rnauxiliaire de puériculture titulaire à la ville de fort de france depuis 2004 je suis entrée en formation d'infirmière en 2006; Durant la formation la mairie m'a donné mon salaire à 100%. En contre partit elle me demande 9ans de services. Depuis le 9 novembre 2009 je suis diplômée du diplome infirmière d'état. Depuis ce jour , la mairie me fait faire des remplacement d'auxiliaire de puériculture, avec le salaire de l'auxiliaire. rnl m'on dit une première fois qu'au 1er décembre je devrai etre nommé a mon poste d'infirmière (poste créé car sur 2 crèches il y a une éducatrice de jeunes enfants en directrice et il faut une infirmière pour valider leur direction) puis, le 1er decembre l'on me dit que ce sera pour janvier (sans préciser si c'est début ou fin janvier) car il y a la lenteur administrative mais je pense qu'il y a un problème financier derrière cela (j'ai entendu dire qu'ils ne savent pas comment les salaires seront payé en janvier et fevrier. De plus, je me suis rapproché du syndicat qui me dit que pour etre nommé il faut passer le concours d'infirmière territorial (et il n'y en a pas en martinique pour le moment) donc au mieux je serai affectée sur les crèches mais sans garanti d'avoir le salaire d'infirmière. JE ne veux plus travailler pour eux (du moins pour le moment) j'ai fais une demande de disponibilité pour le 1er janvier 2010 (posté en recommandé avec accusé de réception le 5decembre). je souhaite pouvoir travailler comme infirmière a l'hopital quelques temps. rnl la mairie peut t elle refuser ma demande de disponibilité et dans ce cas quels sont mes recours? rnm merci de m'aiguiller. Et si je démissionne? suis je obligé de rembourser les 3 ans de salaires percu pendant la formation? comment je vais faire, j'ai 2 enfants de 3 et 8 ans.